

Bourses du Ministère de l'Éducation à Taiwan
mises en place auprès du
Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France

Bourses d'étude de la langue chinoise
Huayu Enrichment Scholarship
Année 2015-2016

OFFRE DE BOURSE

Au titre de l'année 2015-2016 le Ministère de l'Éducation à Taiwan offrira **216 mensualités** de bourses à **des étudiants français** désireux de se perfectionner en mandarin – ou de s'initier à cette langue – dans un centre de langue chinoise agréé de Taiwan.

Au-delà du simple apprentissage linguistique, les bourses d'étude de la langue chinoise servent des objectifs généraux qui sont de :

- *permettre aux bénéficiaires de mieux appréhender - à travers la connaissance de la langue chinoise - la culture de Taiwan ;*
- *promouvoir l'amitié entre la population taiwanaise et les peuples du monde entier ;*
- *créer des occasions d'accroître les échanges internationaux entre établissements d'enseignement.*

Montant de la bourse

Les bourses de langue chinoise sont assorties d'une **allocation mensuelle brute de 25 000 NTD***.

La totalité des frais, notamment les frais de scolarité et frais annexes (manuels, frais de laboratoires, etc), les frais d'assurance maladie, les frais de logement, les frais de transport – y compris vols internationaux – sont à la charge des boursiers.

*NB : Les allocations sont versées directement par les établissements d'accueil **mensuellement et à terme échu**, après vérification que le boursier a satisfait aux conditions d'assiduité et de résultats.*

(*) Taux de change : Janv. 2015: 1 euro \cong 38,2NTD

Durée

Les bourses peuvent être accordées pour une durée de **9 mois*** ; **6 mois** ou **3 mois** ou **pour les sessions d'été** (=juin-juillet ou juillet-août 2015) **des centres de langue.**

* **Les bourses de 9 mois ne seront accordées qu'aux étudiants reçus au TOCFL 2013, 2014 ou 2015** (niveau 3 ou Band B). La session 2015 à prendre en considération est celle qui aura lieu en France, le **21 mars 2015**. Pour plus d'information sur l'inscription à cette session (en ligne, du 12/1 au 13/2/2015), consulter la rubrique « TOCFL » du site www.edutaiwan-france.org

Période d'attribution/session d'étude et affectation :

1. La période d'attribution des **bourses de 3, 6 ou 9 mois** s'étend du **1^{er} septembre 2015** au **31 août 2016**, sans report possible au-delà de cette date.
Les bourses accordées pour les **sessions d'été** le sont pour **l'été 2015**.
2. Les bénéficiaires devront être inscrits pour la session d'étude et auprès du centre de langue chinoise spécifiés dans leur contrat de bourse. Tout changement de période d'étude devra avoir été préalablement approuvé par le centre en question et par le Ministère de l'Éducation. La nouvelle période de formation ne pourra, évidemment, se situer au-delà de la date du 31 août 2016.
3. Si un boursier intègre tardivement la session pour laquelle il était inscrit, son droit à bourse ne deviendra effectif qu'à partir du mois où il sera définitivement enregistré par son centre de formation.

Fin du bénéfice de la bourse

La bourse prend fin au terme de la période pour laquelle elle a été octroyée ou de manière anticipée, pour les raisons suivantes : abandon d'études, renvoi du boursier par son centre de formation ou suppression de la bourse pour non-respect des obligations spécifiques liées au statut de boursier (voir infra).

CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Tout candidat à une bourse de langue chinoise du Ministère de l'Éducation à Taiwan mise en place auprès du Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France devra satisfaire à l'ensemble des conditions suivantes :

- être de nationalité française ;
- ne pas avoir la nationalité taiwanaise ;
- ne pas avoir le statut de Chinois d'outre-mer (*) ;
- avoir 18 ans révolus, être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur, avoir d'excellents résultats dans sa formation académique en cours ou dans la dernière formation académique suivie et être de bonne moralité ;
- ne pas être en cours de formation dans un centre de langue chinoise à Taiwan ou avoir suivi une formation diplômante dans une université taiwanaise ;
- ne pas relever – au moment où il bénéficiera de la bourse d'étude de la langue chinoise – d'un programme d'échange inter-universitaire conclu entre son établissement d'origine et un établissement d'enseignement taiwanais ;
- ne jamais avoir bénéficié d'une bourse d'étude de la langue chinoise ou d'une bourse d'étude universitaire de Taiwan ;
- ne pas être simultanément titulaire d'une bourse octroyée par une autre instance gouvernementale ou un établissement d'enseignement taiwanais.

(*) Les personnes ayant le statut de Chinois d'outre-mer relèvent des programmes spécifiques mis en place auprès de la Commission des Chinois d'outre-mer – Site Internet de référence : www.ocac.gov.tw

Condition complémentaire

Avant de candidater à une bourse de langue chinoise, les personnes intéressées devront entreprendre directement les démarches de préinscription **auprès du centre de langue chinoise agréé de leur choix.**

- *Se référer aux indications du paragraphe « Informations complémentaires relatives à la préinscription dans un centre de langue chinoise de Taiwan ».*

PROCEDURE DE SELECTION

La procédure de sélection **en France** est la suivante :

- **140 mensualités de bourses sont réservées** aux établissements ci-après, pour leurs étudiants en cours de formation : *INALCO (48 mensualités) ; Université Denis Diderot Paris 7 (24 mensualités) ; Université Paris Est-Marne la Vallée (12 mensualités) ; Université Jean Moulin Lyon 3 (2 mensualités) ; Aix-Marseille Université (18 mensualités) ; Université Bordeaux Montaigne (18 mensualités) ; Université de la Rochelle (6 mensualités) ; Université Rennes 2 (6 mensualités) ; Université de Strasbourg (6 mensualités).* **Ces établissements soumettront – avant le 19 mars 2015 - les dossiers des étudiants qu'ils auront sélectionnés** en veillant à la qualité académique de ceux-ci, à leur motivation et à l'intérêt des projets pédagogiques avancés.
- **76 mensualités** - auxquelles s'ajouteront éventuellement, les mensualités qui n'auraient pas été pourvues par les établissements précités – **seront attribuées à des étudiants se présentant individuellement***. **Les dossiers de ces candidats seront reçus jusqu'au 30 mars 2015.**
(Pourront être examinées dans ce cadre les candidatures d'étudiants des établissements précités qui, n'ayant pas été retenus dans la sélection de leur établissement, décideront de postuler individuellement).*

Début avril 2015, un jury composé de personnalités françaises et taiwanaises évaluera la qualité académique et la motivation des candidats aux bourses restées disponibles. Une liste de réserve sera en outre constituée pour pallier aux éventuels désistements.

Les **décisions du jury** seront communiquées par courriel à chaque candidat **avant fin avril 2015.**

Modalités de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent parvenir au :

*Bureau de Représentation de Taipei en France
Service Education (Doss. Bourses de langue chinoise)
78 rue de l'Université
75007 PARIS*

entre le 1^{er} février et le 19 mars 2015 (date de réception) pour les candidats sélectionnés par les établissements bénéficiant de bourses réservées ;

entre le 1^{er} février et le 30 mars 2015 (date de réception) pour les candidats libres.

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera examiné.

Chaque **dossier de candidature** est composé de :

- un **questionnaire à renseigner en ligne** (www.edutaiwan.fr)
- un **formulaire** de candidature (*) "Application Form for ROC (Taiwan) Ministry of Education Huayu Enrichment Scholarship 2015-2016" – où la durée de bourse souhaitée devra clairement être indiquée;
- la photocopie du **passport** (ou, à défaut, de la carte nationale d'identité française) ;
- la photocopie du **diplôme** le plus élevé et des relevés de notes de la formation à ce diplôme;
- la photocopie du formulaire de **demande d'inscription dans un centre de langue chinoise agréé** (+ preuve d'envoi ou accusé de réception du centre) ;
- deux **lettres de recommandation** (émanant d'enseignants assurant la formation du candidat si celui-ci est étudiant, ou de supérieurs hiérarchiques connaissant le candidat au plan professionnel, si le candidat est déjà engagé dans la vie active) sur papier à entête et signées ;
- une **lettre de motivation**
- pour les candidats à une bourse de 9 mois : attestation + résultats au **TOCFL** (2013, 2014) Band B/niv.3 (ou au-delà) ou preuve d'inscription au TOCFL 2015 (Band B)**.

(*) Pour les candidats présentés par leur université, ce formulaire devra être visé par les services administratifs de l'université

(**) La session 2015 aura lieu en France, le **21 mars 2015** dans les centres de test suivants : INALCO ; Université Paris Est Marne la Vallée ; Université Bordeaux Montaigne ; Université Jean Moulin Lyon 3 .

Les **inscriptions** se feront **en ligne, du 12 janvier au 13 février 2015.**

Pour plus d'information, consulter la rubrique « TOCFL » du site www.edutaiwan-france.org

VALIDATION DE LA BOURSE

Tout candidat retenu pour une bourse de langue chinoise devra, pour valider la bourse pour laquelle il aura été sélectionné, faire parvenir au *Service Education du Bureau de Représentation de Taipei en France* la copie de l'**attestation d'admission** qu'il aura **reçue du Centre de langue chinoise destinataire de sa préinscription**.

Faute de fournir la preuve de son admission dans un centre de langue chinoise, il perdra son droit à bourse. Sa place sera alors attribuée au premier candidat figurant sur la liste de réserve constituée par le jury.

La date limite de réception des attestations d'admission est fixée au 20 avril 2015 pour les boursiers de 2 mois et avant le 30 juin 2015 pour les boursiers de 3, 6, 9 mois.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A LA PRE-INSCRIPTION DANS UN CENTRE DE LANGUE CHINOISE DE TAIWAN

*En 2015, Taiwan compte **39 centres d'étude de la langue chinoise agréés** par le Ministère de l'Education et gérés par des universités ou instituts universitaires. L'organisation des cours, le contenu des enseignements, les manuels d'enseignement utilisés sont propres à chaque établissement. La scolarité des établissements est organisée en sessions de durée variable (généralement : 3 mois pour les sessions ordinaires, 2 mois pour les sessions d'été). Les changements de groupes de niveaux s'effectuent lors du passage d'une session à la suivante.*

Choix d'un établissement

Il convient de se référer à la liste des centres agréés consultable sur le site du Ministère de l'Education de Taiwan, à l'URL : <http://english.moe.gov.tw/ct.asp?xItem=14462&CtNode=11424&mp=1> (où vous trouverez les liens vers les sites des établissements). Voir aussi, la brochure de Study in Taiwan : « Chinese Language Centers » http://www.studyintaiwan.org/album/v4_publications/5318259921059.pdf

Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent en deux temps : la préinscription - qui est en quelque sorte l'inscription administrative - et l'inscription pédagogique.

Le dossier à fournir pour la **préinscription** comporte diverses pièces : formulaire de demande d'admission, copies des diplômes et relevés de notes, lettres de recommandation, etc... selon les indications spécifiques de chaque établissement.

Les boursiers doivent s'inscrire à un volume de cours minimum de 15h/semaine.

L'inscription pédagogique a lieu une dizaine de jours avant le début des cours. Il faut en tenir compte dans votre choix de période d'étude/de bourse. Ainsi, **si vous choisissez d'intégrer une session de cours débutant au 1er septembre, sachez que vous devrez être présent à Taiwan pour votre inscription pédagogique vers le 20 août.**

L'inscription pédagogique donne lieu à un test d'évaluation oral qui permet de répartir les étudiants en groupes de niveau relativement homogènes. A cette occasion, chaque étudiant choisit la formule de cours qui lui convient le mieux (cours individuels ; cours en groupes de 2 à 6 personnes ; cours en groupes de 6 à 10 personnes ; groupes de plus de 10 personnes, réservées aux groupes constitués); son volume hebdomadaire et ses horaires de cours.

Une journée d'information et d'orientation est également prévue en amont de la rentrée.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité varient d'un centre à l'autre et en fonction de la formule de cours choisie. (Se référer aux indications portées sur les sites Internet des établissements).

OBLIGATIONS SPECIFIQUES LIEES AU STATUT DE BOURSIER

Les bénéficiaires d'une bourse d'étude s'engagent à respecter l'ensemble des obligations fixées par le Ministère de l'Education dans le *règlement des bourses de langue chinoise* et le *contrat individuel*.
Notamment :

- l'obligation d'**assiduité** (absence maximum tolérée - sous réserve d'être dûment justifiée: 12h/mois. Sanction en cas de dépassement : retenue d'un mois d'indemnité de bourse) ;
- l'obligation de **résultats** (moyenne des notes/session égale ou supérieure à 80/100 – Sanction en cas de résultats insuffisants : retenue d'un mois d'indemnité de bourse. Si l'insuffisance de résultats se répète au cours de la session suivante : suppression pure et simple de la bourse) ;

Enfin, **il est interdit aux boursiers d'exercer une activité professionnelle** à Taiwan.

Manquements donnant lieu à la **suppression** pure et simple de la bourse:

- moyenne de notes inférieure à 80/100 pendant 2 sessions consécutives ;
- non-présentation du boursier à l'examen final de session – sauf pour cause de maladie grave ou accident dûment attestés ;
- abandon d'études ou expulsion du centre où le boursier poursuit sa scolarité ;
- cumul d'une bourse de langue chinoise avec toute autre bourse ou allocation financée par un organisme institutionnel ou établissement d'enseignement taiwanais ;
- tout manquement à la loi de la République de Chine ou au règlement du centre d'accueil.

Formulaire de candidature

Formulaire de demande de bourse de langue chinoise : « *Application Form for ROC (Taiwan) Ministry of Education Huayu Enrichment Scholarship - 2015-2016* »

Textes réglementaires de référence

Règlement des bourses de langue chinoise:

« *Introduction to Ministry of Education Huayu Enrichment Scholarship (HES) International Student Directions – Dec. 22, 2011* » : <http://english.moe.gov.tw/ct.asp?xItem=14466&ctNode=11425&mp=1>

Contrat individuel engageant les bénéficiaires d'une bourse de langue chinoise :

« *Terms of agreement for Ministry of Education Huayu Enrichment Scholarship Program* »

Echéancier

1^{er} février - 19 mars 2015 : Réception des dossiers des candidats présentés dans le cadre des « bourses réservées »

1^{er} février – 30 mars 2015 : Réception des dossiers des candidats libres

Avant fin avril 2015: Notification de sélection (par courriel)

20 avril 2015 : Date limite de réception de la copie des attestations d'admission adressées aux boursiers par les établissements d'accueil pour les bénéficiaires de bourses d'été

30 juin 2015 : Date limite de réception de la copie des attestations d'admission adressées aux boursiers par les établissements d'accueil pour les bénéficiaires de bourses de 3, 6, 9 mois

Au plus tôt 3 mois avant la date d'intégration : Dépôt de la demande de visa

Site Internet de référence : www.edutaiwan-france.org (Centre de ressources éducatives)

Coordination / Renseignements :

Pascale Houdard - Service Education - Bureau de Représentation de Taipei en France - 78 rue de l'Université
- 75007 Paris - Tél: 01 44 39 88 46 – Adr. électr : edutaiwan.fr@gmail.com

Janvier 2015